



Organisation internationale pour les migrations
Messages clés pour la 26ème Conférence des Parties
des Nations Unies sur le changement climatique

© OIM 2016/Amanda NERO

A l'approche de la COP 26, l'OIM appelle les parties à la CCNUCC à considérer les points suivants :

1. S'engager à prendre en compte de toute urgence la mobilité humaine liée aux risques climatiques dans les politiques de lutte contre le changement climatique, sur la base des données disponibles sur le climat et les migrations, et par le biais d'approches intégrées fondées sur le respect des droits de l'homme, des besoins de l'enfant et la prise en compte des questions de genre dans la gestion des migrations et l'action contre le changement climatique, afin d'assurer la pleine mise œuvre de l'Accord de Paris, du Pacte mondial sur les migrations, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

2. Accroître le soutien apporté aux actions, mesures et ressources consacrées à l'adaptation au changement climatique, afin d'éviter et de réduire les déplacements et de renforcer la résilience des populations.

Favoriser la reconnaissance de la mobilité humaine dans le cadre de l'adaptation et des pertes et dommages, en agissant à la fois sur les processus climatiques à déclenchement lent et sur les aléas à déclenchement soudain, à niveau local, national et régional, ainsi que par le biais de processus de planification et d'approches intégrées de la réduction des risques de catastrophe, de la prévention et de l'aide humanitaire.

3. Renforcer le soutien aux pays et aux populations les plus vulnérables face aux effets du changement climatique, par une augmentation des financements durables et prévisibles, consacrés à l'adaptation et à la résilience, et en facilitant leur accès à ces fonds, notamment pour répondre aux enjeux de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique.

4. Favoriser la mobilisation de l'ensemble de la société, en associant les partenaires publics et privés, la société civile, les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les migrants, les personnes déplacées et les communautés affectées aux processus décisionnels liés au changement climatique et aux migrations.